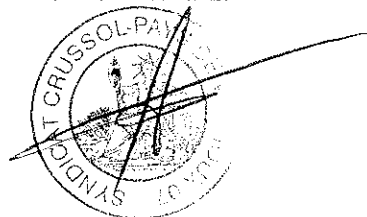


OBJET

N° 22/2018
Commune de Silhac
Alimentation
Quartier
Tournailoux
Demandes de
Subvention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-I DU CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Guilherand-Granges**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 36

Qui ont pris part au vote : 39 (3 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : 23 mars 2018

Présents votants : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Philippe PONTON, Dominique DUPRET, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Daniel GUEZE, Stéphane LAFAGE (pouvoir Patrick DERIVAZ), Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Guy FAURE, Michel CLUZEL (suppléant Laurent BRUNEL), Michel CIMAZ, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Daniel FAYARD, Eric BOURRY, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Stephan CHABOUD, Pierre LUYTON, Fabrice CHIROUZE (pouvoir Jacques-Henri ROCHE), Hervé COULMONT, Claude DEFAIVRE (suppléant Gérard CHAPUIS), Christian AUDEMARD (pouvoir Patrice POMMARET), Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Eliane BLACHE.

Absents excusés : MM. Thierry AVOUAC, Laurent COURBIS, Michel REYNAUD, Patrick DERIVAZ (pouvoir Stéphane LAFAGE), Laurent BRUNEL (suppléant Michel CLUZEL), Michel DELOCHE, Gilles BRUN, Michel BRET, Jean PLATON, Jacques-Henri ROCHE (pouvoir Fabrice CHIROUZE), Patrice POMMARET (pouvoir Christian AUDEMARD), Gérard CHAPUIS (suppléant Claude DEFAIVRE).

Secrétaire de séance : Mme. Germaine TRACOL.

LE RAPPORTEUR : M. AMRANE Olivier, Président.

Monsieur le Président fait part aux membres présents d'un projet d'extension de réseau Quartier Tournailoux sur la commune de Silhac pour alimenter 3 habitations.

Un devis a été réalisé par Véolia pour un montant de 21 124.11 € HT

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de solliciter des subventions afin de compléter le financement de cette opération.

DELIBERATION :

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Approuve le projet
autorise Monsieur le Président à déposer des demandes de subvention :

- auprès du Conseil Départemental
- auprès de l'Agence de l'Eau
- auprès de tout organisme susceptible d'accorder son soutien financier à ce projet,

charge Monsieur le Président de toutes les démarches correspondantes et l'autorise à signer les documents s'y rapportant.

